Envoyé en préfecture le 28/03/2018

Reçu en préfecture le 28/03/2018

Affiché le

DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE VIENNE

CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DESDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID: 038-213805120-20180322-2018 07BIS-DE

N°2018-07

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice :11 Présents

:01 Pouvoir

:12 Votants

L'an deux mil dix-huit Le 22 mars à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, Sous la présidence de Michel PERRET, Adjoint

Date de la convocation, 16 mars 2018

OBJET: VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2018

PRESENTS: Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Philippe PELLET

EXCUSES: Bruno BESANÇON donne pouvoir à Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT

ABSENTS: Erwan BRACCHI, Benoist CHAMARAUD Secrétaire de séance : Arnaud DUCELLIER-FAUVY

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

M. le Maire explique qu'il est nécessaire que le taux de toutes les taxes communales augmente cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter le taux des taxes en 2018 comme suit :

Taxe d'habitation: 14.30%

Taxe sur le foncier bâti : 18.20%

Taxe sur le foncier non bâti : 51.50%

Jean-Michel DREVET, Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures, pour copie conforme Transmis et Visé par le contrôle de la légalité Certifié exécutoire et Affiché